



**POLE TRAVAUX, CADRE DE VIE  
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Service Commande Publique et Finance**

2022/D/PRST/ 681  
Cote: 1.7.4.E

**DECISION**

PASSATION D'UN MARCHÉ SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE  
RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUX  
LOT N° 1 : ENTRETIEN DES LOTISSEMENTS ET PLACE DE L'ESPACE AUZON  
LOT N° 4 : ENTRETIEN DES ABORDS DES CHEMINS RURAUX, DÉBROUSSAILLEMENT ET  
CURAGE DES FOSSES, ENTRETIEN DES ABORDS DE VOIRIE  
(22 2 07 - 22 2 14)

Le Maire de la Ville de CARPENTRAS,

VU le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et l'arrêté municipal n°2020-A-DCA-940 en date du 23 juillet 2020 portant délégation de fonctions à la Première Adjointe,

VU les articles R2122-7, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018,

CONSIDERANT les marchés relatifs à l'entretien des espaces verts communaux, lot n°1: entretien des lotissements et place de l'Espace Auzon, et lot n° 4 : entretien des abords des chemins ruraux, débroussailllements et curages de fossés, entretien des abords de voirie, passés par appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord-cadre avec émission de bons de commande, sans fixation de minimum et maximum, conclus le 25 mai 2018, effectifs au 2 juin 2018, avec la société SUD ESPACES VERTS SA, sise 235 chemin de Lira, BP 50034, à CARPENTRAS (84202),

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des prestations similaires à celles qui ont été confiées dans le cadre de marchés précédents, les dits lots ont été conclus sans publicité et sans mise en concurrence, conformément à l'article R2122-7 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande Publique,

**DÉCIDE :**

DE CONCLURE les marchés cités ci-dessus avec la société SPORT PAYSAGE SERVICE, Agence Loriol du Comtat, ayant son siège social à 11 avenue Frédéric Mistral, 13008 MARSEILLE,

DE FIXER les montants maximum annuels à :  
Lot n° 1 : 60000 € HT

Lot n° 4 : 30 000 € HT

DE PREVOIR l'application du présent marché conformément à l'acte d'engagement – cahier des charges et au bordereau des prix unitaires propres à chaque lot, au cahier des clauses techniques particulières et son annexe,

Le présent marché est conclu pour une période allant de la date de notification au 31 décembre 2022.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Carpentras le 01 AOUT 2022

Pour Le Maire,  
La Première Adjointe,



  
Yvette Guiou

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ DÉMATÉRIALISÉ  
ACCUSÉ DE RÉCEPTION

LE 04 AOUT 2022